AVIS D'ENQUETE

COMMUNE DE MORRENS

Dans le cadre de la régionalisation de l'épuration des eaux usées vers la nouvelle STEP régionale à Echallens et conformément aux dispositions de la Loi sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP) du 17 septembre 1974, la Municipalité soumet à l'enquête publique **du 15 août 2025 au 13 septembre 2025,** inclusivement et pour le compte de l'Association intercommunale STEP Echallens Talent (ASET), le projet suivant :

- Construction d'une nouvelle station de pompage sur le site de la STEP existante de Morrens-Talent ainsi que des équipements relatifs à la création d'un bassin d'eaux pluviales (BEP) sur la parcelle n° 196, propriété de la Commune de Morrens.

- Construction d'une nouvelle station de pompage intermédiaire sur les parcelles DP n° 1018 et n° 1019, propriétés de la Commune de Morrens.

- Construction d'une nouvelle station de pompage sur le site de la STEP existante de Morrens-Mèbre sur la parcelle n° 1177, propriété de la Commune de Morrens.

- Construction des raccordements nécessaires à l'acheminement des eaux usées pour un tronçon du LOT 4 : MORRENS-TALENT – ECHALLENS.

- Construction des raccordements nécessaires à l'acheminement des eaux usées pour un tronçon du LOT 5 : CUGY-MORRENS.

Elle met en consultation dans le même délai :

- les rapports techniques et ses annexes

Le dossier est déposé au Greffe municipal où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture du bureau. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Commune : **http://www.morrens.ch.**

Les oppositions ou observations doivent être formulées par écrit, soit au Greffe municipal soit postées à son adresse, place du Village 1, 1054 Morrens, durant le délai d'enquête.

La Municipalité